

OBJETIFS DE LA FLOTTE CIBLANT LA PÊCHERIE D'ANCHOIS

(*)

Les flottes citées déclarent leur adhésion aux objectifs généraux concernant leur activité extractive suivants :

- 1. **L'exploitation rentable et durable des populations de poissons pélagiques du Golfe de Gascogne et du Cantabrique à long et court terme, qui garantisse l'avenir des futures générations de pêcheurs et celui des ressources exploitées.***

- 2. **L'exercice d'une pêche sélective qui minimise les captures accessoires et l'impact sur ces espèces (de préférence non objet de son exploitation)***

- 3. **La pratique d'une activité respectueuse de l'environnement et de l'écosystème marin en général, en évitant les possibles interaction avec les espèces en danger, protégées ou étrangères au milieu pélagique (espèces benthiques, oiseaux marins...)***

() Possible inclusion des ces objectif dans le Plan de Gestion de l'Anchois du Cantabrique, approbation au sein du CC y remise postérieure à la Commission Européenne.*